

L'OPUS SACERDOTALE

NAISSANCE, DÉVELOPPEMENT, APPORT ET HÉRITAGE D'UNE SOCIÉTÉ SACERDOTALE EN FRANCE AU XX^e SIÈCLE (1964-1974)

L'*Opus Sacerdotale*, dont nous voudrions en quelques points, retracer la naissance, le développement et inventorier l'héritage, est une association sacerdotale, fondée en 1964, qui se propose pour premier but d'aider les prêtres à se sanctifier *dans* et *par* leur état de prêtrise. En cela, elle ne fait que s'ajouter aux nombreuses Sociétés de prêtres qui, durant les derniers siècles, ont vu le jour en France. Cependant elle présente une particularité liée aux événements qui ont provoqué sa fondation.

Origine

La naissance de l'*Opus Sacerdotale* est à la fois des plus modestes et des plus empiriques. Tout commence le 5 août 1963, à Chiché, petit village du diocèse de Poitiers. Ce jour-là, quelques curés de campagne se retrouvent autour du chanoine Étienne Catta, de passage dans la propriété que possède sa famille, en Poitou, pour discuter de divers sujets intéressant l'Église.

Le chanoine Étienne Catta est prêtre du diocèse de Nantes. Né à Nantes, en 1901, il est le fils d'une société fortement chrétienne où l'image et le rôle de médiation du prêtre s'imposaient naturellement. Le consensus régnait « sur le caractère prestigieux de la fonction cléricale. La reconnaissance de la "grandeur du prêtre" s'inscrivait sur un fond de croyances partagées par tous »¹. Formé au grand séminaire de Nantes, sous la houlette du très intransigeant Mgr Le Fer de La Motte, Étienne Catta avait été ordonné prêtre en 1928. D'abord nommé professeur au petit séminaire de Nantes, il est, depuis 1943, professeur d'histoire à la faculté des lettres de l'Université catholique d'Angers.

Or, l'événement majeur qui occupe l'esprit des prêtres réunis à Chiché, en cet été 1963, c'est le concile Vatican II dont la première session vient de s'achever, le 8 décembre précédent.

1. Ch. SUAUD, *La vocation. Conversion et reconversion des prêtres ruraux*, Paris, 1978, p. 18.

Tous éprouvent un sentiment d'insatisfaction. Les discussions passionnées autour des schémas ainsi que les conflits de tendances qui avaient ouvertement traversé l'assemblée conciliaire concouraient à créer une atmosphère d'incertitude. Pour l'heure, le concile n'avait promulgué encore aucun document mais créé déjà beaucoup d'agitation dans les esprits. Seuls le préambule et le premier chapitre de la future constitution sur la liturgie² avaient été adoptés ; pourtant, avant même la promulgation de *Sacrosanctum Concilium*, le 4 décembre 1963, qui devait poser les principes de la révision du missel, apparaissaient déjà toutes sortes d'innovations liturgiques au point que l'Assemblée des cardinaux et des archevêques de France était intervenue, dès le 15 mars 1963, pour condamner les « anticipations » et les abus qui se multipliaient un peu partout³.

De plus, restaient quelques souvenirs dans les mémoires : le 13 octobre 1962, le coup de théâtre du cardinal Liénart qui permit aux conférences épiscopales de prévenir les projets prêtés à la Curie romaine de tenir l'assemblée conciliaire en main⁴, ou encore, le 30 octobre 1962, l'humiliante rebuffade infligée au cardinal Ottaviani, avaient beaucoup marqué l'opinion catholique⁵. Ces affrontements, amplement relayés et souvent déformés par la presse, qui suscitèrent chez les uns l'espérance de voir enfin les choses évoluer⁶, engendrèrent chez d'autres une réelle inquiétude. On ne savait guère où l'on allait, mais pour tous, en tous cas, une évidence s'imposait en cet été 1963 : la fin de l'ère tridentine avait sonné et le choc était énorme !

Le 5 août 1963, le chanoine Catta et ses confrères, inquiets tant des dérives doctrinales que des libertés prises à l'égard de la liturgie, conviennent de n'en pas rester là et de se revoir au plus tôt afin de se soutenir dans les difficultés qui s'annoncent.

2. Il s'agit de la Constitution *Sacrosanctum Concilium*.

3. « À la suite de la discussion sur le schéma sur la liturgie commencée pendant la première session du concile, l'Assemblée des cardinaux et archevêques juge bon de préciser que rien ne doit être changé aux règles et disciplines actuelles, avant l'adoption définitive de la promulgation officielle de textes nouveaux. Toute anticipation serait imprudente et injustifiée. Dans l'état actuel des choses, elle constituerait une infraction risquant de porter tort aux auteurs et de compromettre plutôt que de servir la cause de la liturgie. », *Documentation catholique*, 1963, col. 617-618.

4. Cf. A. WENGER, *Vatican II. Chronique de la première session*, Paris, 1963, p. 57-61.

5. « Le 30 octobre [1962], [...], le cardinal Ottaviani intervint pour protester contre les modifications radicales que l'on proposait de faire subir à la messe. [...]. Parlant sans texte, en raison de sa cécité partielle, il dépassa les dix minutes auxquelles tous avaient été priés de se limiter. Le cardinal Tisserant, doyen des Présidents du concile, fit voir sa montre au cardinal Alfrink, qui présidait la séance. Lorsque le cardinal eut parlé pendant quinze minutes, le cardinal Alfrink agita sa sonnette. Mais l'orateur était si plein de son sujet qu'il ne l'entendit pas — à moins qu'il ne l'ait délibérément ignoré. Sur un signe du cardinal Alfrink, un technicien débrancha le microphone. Le cardinal Ottaviani vérifia la chose en grattant son microphone et, humilié, dut se rasseoir. Le plus puissant cardinal de Curie avait été réduit au silence, et les Pères conciliaires applaudirent de joie. » R. M. WILTGEN, *Le Rhin se jette dans le Tibre. Le Concile inconnu*, Paris, 1973, p. 30.

6. Cf. A. WENGER, *Vatican II. Chronique de la première session*, Paris, 1963, p. 176.

Développement

Les prêtres de Chiché ne restent pas inactifs. En avril 1964, ils se retrouvent à Notre-Dame de Fontgombault, mandataires d'une vingtaine de confrères intéressés à leur projet, où ils décident, encouragés par le père abbé, dom Jean Roy, de créer une « amitié sacerdotale » qu'ils intitulent *Opus Sacerdotale*, c'est-à-dire « l'Œuvre sacerdotale », en référence à l'Œuvre sacerdotale que Jésus-Christ, Souverain Prêtre, perpétue à travers le ministère de ceux qui sont revêtus du sacrement de l'ordre.

Pour autant, à cette époque, il n'est pas question de fonder une association sacerdotale car, selon le chanoine Catta, il en existe déjà d'excellentes. Il s'agit simplement, pour ces prêtres, de se soutenir et de se fortifier les uns les autres tant pour leur bien personnel qu'au profit de leur apostolat.

Mais très vite, entre juillet 1964 et octobre 1965, un nombre croissant de prêtres, issus de plusieurs diocèses, rejoint le chanoine Catta et ses premiers compagnons. On élabore alors la mise en train de réunions régionales autonomes, organisées sous la responsabilité de correspondants locaux, si bien que le chanoine Catta finit par envisager la fondation d'une institution qui revêtirait non pas la forme d'un Institut séculier comportant des vœux et se réclamant d'une spiritualité particulière, mais celle d'une Union sacerdotale de structure très souple. Cette Union sacerdotale ne fut en réalité qu'une étape intermédiaire vers une Société organisée.

En effet, afin de consolider la structure de l'*Opus*, le P. Alphonse Balastrier, assistant général de la Congrégation des religieux de Saint-Vincent-de-Paul et canoniste, propose au chanoine Catta de rédiger des statuts qui donneraient une existence légale à ce groupement de prêtres qui, s'il veut se développer et peser d'une certaine influence, doit se constituer en une association aux contours juridiques clairs et reconnus. Ces statuts, qui parurent en octobre 1966, puisaient leur source d'inspiration dans les décrets du concile, en particulier *Lumen gentium* et *Presbyterorum ordinis*.

Dans la pensée des fondateurs de l'*Opus*, il n'y a donc pas d'opposition ni même de restriction à l'égard du concile ; simplement, il s'agit de recevoir le « vrai » concile, dont ils veulent dégager les véritables intentions réformatrices des initiatives de « réformateurs » auto-proclamés⁷. Pour le chanoine Catta, il n'y a pas à accepter le concile mais « à le recevoir comme s'inscrivant parmi cette longue suite de documents du Magistère, dans lesquels l'Église exprime sa foi »⁸. Le concile n'est donc pas facultatif. D'ailleurs, l'*Opus Sacerdotale* a d'autant moins de raisons d'être réticent à l'égard des actes du concile qu'il y puise la justification de son existence. Le décret *Presbyterorum ordinis* ayant loué la formation d'unions sacerdotales (n° 8), le chanoine Catta vit toujours

7. Le P. H. de Lubac appelait « para-concile » l'ensemble des thèses étrangères au concile Vatican II qui lui furent attribuées. Cf. *Petite catéchèse de la nature et de la grâce*, Paris, 1980, Appendice C, p. 165 sq.

8. *Archives de l'Opus sacerdotale (AOS)*, « Dossier Correspondance », *Déclaration des prêtres de l'Opus Sacerdotale*, le 1^{er} mai 1971.

dans la rencontre de l'intuition de Fontgombault, en avril 1964, et l'encouragement du Concile à la constitution de tels groupements sacerdotaux fraternels, un signe providentiel.

Structure

L'article 40 des statuts prescrit aux membres de l'*Opus* de prononcer une « Promesse ». Cette Promesse est en réalité un vœu privé engageant à la poursuite de l'imitation de Jésus-Christ vécue dans l'esprit des conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, inhérents aux obligations au sacerdoce.

Serait-ce que le chanoine Catta fut tenté de constituer une société religieuse ? C'est peu probable. Mais, dès la fin de 1966, les responsables de l'*Opus Sacerdotale* sont aux prises avec un dilemme : comment conserver sa souplesse originelle à leur institution tout en renforçant sa structure afin de lui permettre, dans une crise qui se prolonge, de durer et d'atteindre à son but ? Pour répondre à cette double exigence, les statuts prévoient donc deux catégories de membres qui constituent deux modes d'appartenance à l'*Opus Sacerdotale*.

La première catégorie — qui ne compta jamais plus d'une trentaine de membres — forme, à proprement parler, l'*Opus Sacerdotale* en ses forces vives. Des prêtres, de tous diocèses, se lient par une promesse, appelée « Engagement sacré ». Ceux-là appartiennent à l'*Institut de Perfection* : ce sont eux qui élisent le Conseil général composé d'un prieur, de son assistant et d'un conseil de trois membres qui, à leur tour, nomment des responsables régionaux⁹.

La seconde branche, numériquement la plus nombreuse, regroupe, sous le nom d'*Amitiés sacerdotales*, des prêtres qui, soucieux des mêmes besoins et animés par un même idéal, se proposent d'y tendre dans un effort commun. Ils ne sont liés à l'*Opus* « par nulle autre obligation que celle de leur loyauté sacerdotale »¹⁰ et de vivre selon l'esprit des statuts.

Cette structure particulière présente parmi les associations sacerdotales une certaine originalité. Jusqu'alors, celles-ci se divisaient en deux catégories distinctes : celles dans lesquelles on prononçait des vœux et celles où l'on n'en prononçait pas. En fait, l'*Institut de Perfection* s'apparenterait par certains côtés à ce que le code de droit canonique de 1917 (*can. 134*) désignait sous l'appellation de *Communauté sacerdotale*. Mais pour ces communautés étaient exigées au moins l'habitation commune et la commensalité ; or les membres de l'*Institut de Perfection* sont dispersés. Ils n'entrent donc pas pleinement dans ce cadre.

Quant aux *Amitiés sacerdotales*, elles répondaient davantage à la définition d'une *association sacerdotale* sans vœux. La singularité de l'*Opus* est d'avoir

9. Cf. *Circulaire spéciale* du chanoine Catta aux prêtres de l'*Opus Sacerdotale*, le 25 avril 1970.

10. *Article 46 des Statuts*.

mêlé les deux systèmes au sein d'un seul Institut. Enfin une association ou une communauté de prêtres reposent généralement sur une spiritualité particulière : pour l'*Opus*, il ne s'agit pas tant de vivre un aspect plus particulier du sacerdoce que de défendre l'ensemble de la doctrine et la spiritualité catholique du sacerdoce menacées par la crise.

Cependant, en 1964, le modèle sacerdotal que revendique l'*Opus* (qui était normatif à peine une décennie plus tôt) devient minoritaire et donc particulier ; de sorte que, bien qu'il s'en défende, l'on peut dire que l'*Opus* se fonde bien en réalité sur une spiritualité particulière ou plutôt sur une orientation spirituelle propre proposée à la vie sacerdotale, et, qu'à ce titre, il peut être regardé comme une société classique de prêtres fondée sur un esprit particulier.

Reconnaissance canonique

Dès le commencement, le chanoine Catta essaie d'obtenir une reconnaissance canonique pour son œuvre. Au début de 1967, les statuts sont présentés à l'évêque de Nantes, Mgr Vial, ordinaire du chanoine Catta ¹¹. La réponse de l'évêque semble plutôt encourageante :

« L'«Opus Sacerdotale» [...] entend s'inspirer de l'enseignement du concile Vatican II [...]. Ses fins, et les moyens qu'elle propose, correspondent bien, en effet, aux orientations données par le décret *Presbyterorum Ordinis*. Cette référence constitue assurément une précieuse et solide garantie. Elle vous autorise, il me semble, à mettre discrètement en œuvre les dispositions envisagées, en attendant le jour, s'il plait à Dieu, où l'Union pourrait bénéficier d'une reconnaissance officielle ¹². »

Ainsi les membres de l'*Opus* sont-ils invités à vivre « discrètement », sans existence légale, l'existence naturelle précédant en quelque sorte l'existence canonique. Mais le 4 octobre 1968, l'évêque de Nantes se ravise. Selon lui, la teneur des statuts indique qu'il s'agit d'un Institut séculier. Or, pour être érigé, un Institut séculier doit obtenir un *Nihil obstat* du Saint-Siège qui n'est jamais accordé avant plusieurs années de probation, le temps de juger de la vitalité d'une œuvre. Pour l'heure, il faut donc attendre le moment où pourra être envoyé au Saint-Siège un dossier contenant les lettres de recommandation des évêques qui se seront montrés favorables à l'Institut.

Mais, en juillet 1969, Mgr Vial change à nouveau d'avis et devient réticent :

« Je n'ai pas cependant la certitude absolue que votre Association soit réellement un Institut séculier [...]. Si l'Œuvre Sacerdotale était simplement une Pieuse Union, une approbation épiscopale pourrait suffire, du moins au départ. Toutefois, je n'estime pas opportun de la donner moi-même actuellement. Dans des questions qui m'ont été

11. Mgr Michel Vial, évêque de Nantes de 1966 à 1982, fut élu vice-président de la Conférence des évêques de France de 1969 à 1975.

12. AOS, dossier « Correspondance Rome Évêques », lettre de Mgr Vial au chanoine Catta, le 9 avril 1967.

posées, venant de certains diocèses, j'ai discerné des réserves et, de ce fait, il me semble nécessaire de garder cette attitude ¹³. »

De quelles « réserves » s'agit-il ? Mgr Vial n'en dit rien, mais il n'est pas douteux qu'elles émanent d'évêques reprochant aux prêtres de l'*Opus* de faire œuvre de division parmi leur clergé. Dans un rapport rédigé en 1972, l'abbé Charron, curé de Chéroy (Yonne) et responsable de la « Région centre » de l'*Opus*, écrit au chanoine Catta que « l'évêque d'Orléans ¹⁴ dit que les prêtres qui vont à Chéroy sont perdus pour lui ! Les autres évêques font discrète pression pour que leurs prêtres ne reviennent plus à l'*Opus* » ¹⁵.

Il est vrai qu'à cette époque aucun évêque français n'ignore plus l'existence de l'*Opus*. En effet, le 13 mai 1971, le chanoine Catta s'était adressé au cardinal Marty, président de la Conférence des évêques de France, afin de lui communiquer, au nom des prêtres de l'*Opus*, une réponse collective au *Questionnaire* que le Secrétariat permanent du synode des évêques avait envoyé à tous les prêtres de France en vue de préparer le synode romain de l'automne 1971 consacré en partie au sacerdoce ministériel. Cette lettre au cardinal — dont le chanoine fait également communication à tous les évêques de France — est composée d'une « Déclaration » des prêtres de l'*Opus Sacerdotale* accompagnée d'une *Annexe*. D'emblée, le ton est donné :

« La condition qui est la nôtre à tous, dans les diverses fonctions du ministère, nos rapports continuels avec le milieu moyen de nos confrères, nous mettent en mesure d'affirmer que l'immense majorité des prêtres en a assez de ce trouble perpétuel et savamment entretenu. Ils seraient plus nombreux encore si les moyens de diffusion n'orchestraient continuellement dans la Presse, même catholique, les motions subversives. Tous n'ont qu'un désir : accomplir docilement, généreusement, l'œuvre confiée à leur zèle par l'Église, et s'y sentir soutenus par leurs Chefs. Nous pourrions apporter aussi le témoignage de fidèles excédés du tumulte dont ils sont constamment les victimes scandalisées ¹⁶. »

Ces réflexions, qui ne furent pas du goût de tous leurs destinataires, contribuèrent à susciter, parmi les évêques français, ces « réserves » à l'égard de l'*Opus Sacerdotale* qu'évoque Mgr Vial. Face à l'impasse où il se trouve, le chanoine Catta constitue un dossier qu'il envoie à Rome, à la Congrégation des Religieux. Malgré une réponse aimable et encourageante, le Saint-Siège

13. AOS, dossier « Correspondance Rome Évêques », lettre de Mgr Vial au chanoine Catta, le 7 juillet 1969. « Issu d'un milieu modeste, vocation tardive, il [Mgr Vial] a fait des études d'ingénieur avant d'entrer au séminaire. Par la suite il a été aumônier de JOC et d'ACO. Humaniste profondément soucieux de la promotion des 'sans-grades', il fut un inconditionnel de l'Action catholique. », dans B. WACHÉ (dir.), *Militants catholiques de l'Ouest, Rennes, 2004*, p. 160. L'abbé Antoine Reneaume, ordonné en 1947 pour le diocèse de Nantes, explique comment Mgr Vial, quelques mois après sa nomination, réorganisa son conseil épiscopal : « La vérité m'oblige à dire sans aucune amertume que son choix se porta sur l'aile " la plus avancée " de son presbyterium. », dans A. RENEAUME, *Après tout...Mémoires d'un curé*, Paris, 2004, p. 70. On est donc fondé à penser que l'influence de l'aile « la plus avancée » des vicaires généraux sur Mgr Vial pourrait expliquer, pour une part, son retournement à l'égard de l'entreprise du chanoine Catta.

14. Il s'agit de Mgr Guy Riobé.

15. AOS, dossier « Réunion des Cadres », document de l'abbé Georges Charron, non daté.

16. AOS, dossier « Correspondance », lettre au cardinal Marty, le 13 mai 1971.

entend s'en tenir strictement aux règles de la voie hiérarchique : toute reconnaissance canonique romaine doit en premier lieu passer par celle d'un évêque. Et d'évêque, en France, pour l'heure, il n'en était pas qui y fut disposé.

L'*Opus* était donc condamné à demeurer dans les limbes juridiques. En septembre 1974, au moment de la mort du chanoine Catta, l'*Opus Sacerdotale*, qui compte dix années d'existence et plus de huit cents membres inscrits, ne bénéficie pas de reconnaissance légale : elle est donc une société connue mais non reconnue.

Recrutement

Puisque l'*Opus* se propose d'établir un lien entre des prêtres partageant une perception commune de la crise touchant le sacerdoce, il importe en priorité de s'adresser à ceux qui ressentent le plus douloureusement cette situation. C'est ainsi que le recrutement des membres de l'association va reposer essentiellement sur des réseaux de cooptation. Plusieurs cas de figures se présentent.

Les « Prêtres-relais »

Généralement, tout s'articule autour d'un « prêtre-relais » dont l'action se déploie auprès de ceux qui sont hésitants ou troublés par la situation : il les informe de l'existence de l'*Opus*, de son esprit, de son fonctionnement, de ses objectifs et les convie à participer à une réunion locale. Ces « prêtres-relais », souvent dotés de fortes personnalités, savent profiter de toutes les occasions pour témoigner de leurs convictions : dans les réunions de doyenné ou diocésaines, ils ne craignent pas de se dresser face aux majorités afin de rallier un certain nombre de confrères qui partagent leurs vues sans oser les exprimer. Cette méthode consistant à casser la dynamique de groupe et à sortir de l'isolement les prêtres réticents aux remises en question perpétuelles des nouvelles orientations pastorales, se montre généralement assez efficace.

Les adhésions collectives

Il y a aussi, dans certains diocèses, le cas d'adhésions collectives venant de prêtres qui, sous l'effet du même instinct que celui qui avait mû le chanoine Catta et ses premiers compagnons à Chiché, s'étaient rassemblés spontanément de leur côté en des groupes informels et épars s'ignorant les uns les autres. Aussi lorsqu'ils apprennent l'existence d'une société organisée, ils y adhèrent en groupes. À partir de 1966, ce type d'adhésions collectives se multiplie.

L'influence des abbayes et des communautés religieuses

Enfin, plusieurs communautés religieuses, parmi lesquelles Maylis (Olivétains), l'abbaye des prémontrés de Frigolet, le carmel de Créteil, le prieuré des dominicaines du Saint-Esprit à Pontcallec, le monastère des bénédictines du Saint-Sacrement à Craon, les dominicaines de Pompignan près de Montauban, le couvent des capucins de Bayonne, les sœurs de la Visitation de Nantes, les cisterciennes d'Échourgnac en Dordogne, les Servantes des pauvres à Angers, les sœurs de la Sainte-Famille à Paris, mais aussi Solesmes, Kergonan, Randol et surtout Fontgombault tissent un vaste dispositif de mises en contact pour les prêtres désorientés par la crise. Il n'est pas rare, en effet, que des curés vivant aux alentours de ces monastères viennent y rechercher un peu de soutien dans leur désarroi et que les religieux les dirigent vers le chanoine Catta. C'est ainsi que nombre de monastères et de maisons religieuses forment un vaste réseau de recrutement pour l'*Opus* dont le maillage couvre une grande partie de la France.

Cet ancrage monastique de la résistance à la crise sacerdotale est une caractéristique française sur laquelle il convient d'insister : on ne trouve rien de tel ailleurs ; aucune des sociétés analogues à l'*Opus* en Europe, à l'exception peut-être des Pays-Bas (avec l'Abbaye de Vaals, fille de Solesmes), ne s'est aussi fortement développée par le truchement des monastères.

Organisation et croissance des effectifs

En 1970, une dizaine de régions sont assez bien structurées pour fonctionner de manière autonome. C'est d'abord la région du Nord dont le diocèse d'Arras compte soixante-trois prêtres ; vient ensuite la région nantaise avec cinquante-sept prêtres ; la région parisienne qui regroupe Paris et les diocèses de la couronne avec une cinquantaine de prêtres ; puis la région « solesmienne », comprenant Laval, Angers et Le Mans, dont Solesmes est l'épicentre (une cinquantaine de prêtres) ; le Sud-Ouest avec Montauban, Bordeaux et Dax ; le Sud-Est dont le centre est Nîmes (une centaine de prêtres) ; la Normandie ; la Bourgogne ; le Poitou et la Vendée (une soixantaine de prêtres). En 1972, la région Centre (Orléans, Troyes, Sens, Blois) compte plus de cent prêtres. Notons que l'est et l'extrême sud-est de la France (Nice) furent faiblement touchés par l'*Opus*. Mais tous les diocèses français, à l'exception de six (Rouen, Sées, Tarbes-Lourdes, Pamiers et Le Havre érigé en 1970), comptent des prêtres inscrits à l'*Opus*.

Au moment de la mort du chanoine Catta, en septembre 1974, l'*Opus* compte très précisément 810 membres inscrits. Quant au nombre des sympathisants, il reste difficile de l'évaluer avec précision car beaucoup de prêtres diocésains ne souhaitent pas s'engager dans une association quand même ils la regardent avec sympathie et partagent ses orientations. En outre, il faut compter plus de deux cents religieux ouvertement sympathisants que leur situation canonique empêche d'adhérer formellement à un Institut de prêtres séculiers.

Typologie des prêtres de l'Opus Sacerdotale

Les prêtres de l'*Opus* appartiennent généralement à une catégorie sacerdotale qui vécut plus difficilement les commotions de l'après-concile. D'une part, ils sont relativement âgés (93 % ont plus de 50 ans et 50 % ont plus de 60 ans !), et d'autre part, pour 80 % d'entre eux, ils sont curés de campagne. Ce double paramètre explique, pour une part, l'orientation et l'esprit de l'Institut.

L'*Opus* compte une majorité écrasante de curés de campagne. Or les réformes issues de Vatican II, en tous cas telles qu'elles s'imposent en France, ne répondent pas nécessairement aux désirs des paroisses rurales qui n'aspirent pas à de grands changements : massivement conservatrices, elles restent attachées à une religion ritualiste centrée sur une pratique culturelle. Les prêtres ruraux, moins exposés par leur situation aux mutations de la société que ceux des villes, se montrent, comme leurs ouailles, plus réticents aux réformes.

Voilà pourquoi, sans aboutir à un intégrisme dur — qui ne sera jamais que le fait d'une minorité qui, en 1976, se détachera de la ligne médiane du chanoine Catta pour suivre Mgr Lefebvre dans sa dissidence ouverte —, les prêtres de l'*Opus Sacerdotale* sont plutôt des conservateurs, c'est-à-dire des prêtres attachés à conserver la théologie traditionnelle du sacerdoce, ainsi que les conditions institutionnelles dans lesquelles ils ont été formés et dans lesquelles, durant toute leur vie, ils ont exercé un ministère heureux. Ces prêtres de l'ancienne école, portant soutane, veulent résolument demeurer dans l'Église, et, quoi qu'ils en pensent sur le fond, ils ne souhaitent pas se séparer canoniquement de leurs évêques.

Perspectives face à la crise

Pour le chanoine Catta, l'*Opus* doit s'employer non pas seulement à préserver la figure traditionnelle du prêtre mais aussi à la restaurer. « Il faut restaurer le sacerdoce, écrit-il en juillet 1968. Comme après le concile de Trente, comme après les grandes crises de l'Église ¹⁷. » Aussi évoque-t-il souvent le modèle de Monsieur Bourdoise, l'un des artisans du renouveau clérical français au xvii^e siècle. L'*Opus* se veut, en la matière, une réponse aux souhaits du « vrai » concile de rénovation sacerdotale, comme jadis des congrégations de prêtres l'avaient été en France au lendemain du concile de Trente. Les prêtres de l'*Opus* sont très conscients de cette tâche redoutable qui leur incombe. Le chanoine Henri Cufay, du diocèse de Lille, écrit en 1972 au chanoine Catta : « Oui, le monde et l'Église sont bien secoués. C'est pourquoi comme saint François de Sales à Annecy, saint Charles Borromée en Italie, saint Vincent de Paul et les autres qui ont appliqué avec persévérance les décrets du concile de Trente, efforçons-nous de les imiter ¹⁸. »

17. *Circulaire* n° 36, adressée par le chanoine Catta aux membres de l'*Opus Sacerdotale*, (C.36), le 7 juillet 1968.

18. AOS, Dossier « Décès-correspondance », lettre du chanoine Henri Cufay au chanoine Catta, le 24 juillet 1972.

Quelques questions

L'*Opus Sacerdotale* est un organe privilégié de perception de la crise sacerdotale dans l'Église, en France, durant les années qui suivirent la clôture du Concile : étudier sa naissance et sa croissance, de 1964 à 1974, permet de suivre l'évolution de cette crise à laquelle il se voulut aussi une réponse. Pourtant une interrogation demeure en suspens : Pourquoi ce mouvement qui avait avec lui le peuple chrétien (les prêtres de l'*Opus* sont en général curés sur place, souvent implantés dans leurs paroisses depuis des décennies, formés, pieux et vigilants à l'égard d'une application déviante de Vatican II), ne s'est-il pas imposé contrairement aux neo-progressistes et aux lefebvristes ? Nous essayerons de répondre en trois étapes.

I. Quelle fut l'influence réelle de L'*Opus Sacerdotale* dans la crise des années 1960-1970 ?

S'il reste difficile de donner une réponse définitive, il est possible de proposer quelques pistes. La résistance de l'*Opus Sacerdotale* à la crise fut essentiellement une résistance spirituelle. Pour cette raison, il n'est pas facile d'en mesurer tous les effets. Ce qui est certain en revanche, c'est que l'action des prêtres de l'*Opus* n'a pas directement pesé sur les structures ecclésiales et son influence, qui s'est diffusée à partir de quelques personnalités fortes, n'a guère pénétré au-delà de zones restreintes ou de milieux qui se sont montrés très tôt réticents, soit aux applications brutales des réformes de Vatican II, soit au concile lui-même.

Pourtant le nombre des prêtres adhérents à l'*Opus* ne fut pas négligeable ; il fut même à peine inférieur à celui du noyau dur des prêtres contestataires d'*Échanges et dialogue*¹⁹. Pourquoi n'ont-ils pas rencontré une audience au moins aussi large ? On peut émettre plusieurs hypothèses.

1) D'abord la couverture médiatique (presse nationale et/ou catholique) dont bénéficiaient les Mouvements contestataires était sans commune mesure avec celle sur laquelle pouvait compter l'*Opus*²⁰. Si tous les journaux

19. Dans une lettre collective, publiée dans *Le Monde*, en novembre 1968, le mouvement de prêtres contestataires *Échanges et dialogue*, qui milite activement en faveur de la « déclergification », se présente en ces termes : « Des prêtres prennent leur part de la révolution du printemps 1968. Ils manifestent dans la rue le refus d'une société répressive. Par souci de cohérence, ils décident de refuser aussi les contraintes que fait peser sur eux le système ecclésiastique. Ils s'y opposeront, collectivement, dans l'Église. Ils organisent et créent, à partir d'une lettre adressée à tous les prêtres français le 3 novembre 1968, le "Mouvement du 3 novembre : Échanges et dialogue". »

Échanges et dialogue qui regroupa jusqu'à 1 200 adhérents en octobre 1973 (pour 36 000 prêtres), constitua une minorité remuante et agissante que les évêques français dénoncèrent en 1971 : « Dans cette crise, beaucoup soulignent l'influence néfaste d'"Échanges et dialogue" : le mouvement a une audience beaucoup plus large que ses seuls adhérents. Il met en doute la succession apostolique, les formes de préparation au sacerdoce, aussi bien que le statut du prêtre. Il est à l'origine de nombreux départs. » Cf. Document interne de l'épiscopat français, rédigé en vue du synode romain d'octobre 1971, à partir des réponses des évêques sur l'évolution du monde et de l'Église depuis le concile, dans *Les évêques de France prennent position*, Paris, 1972, p. 35.

20. L'*Opus* ne publia jamais que dans *La Pensée catholique*. Ce choix réduisit considérablement son audience tant auprès des prêtres (qui n'y étaient abonnés qu'en très petit nombre) que

n'étaient pas les porte-parole complaisants des contestataires, du moins, en leur offrant leurs colonnes pour tribune, leur assuraient-ils une audience considérable auprès d'un public vaste et nombreux. L'*Opus* s'est toujours refusé à employer les mêmes procédés ; contre une contestation brutale et provocatrice, le chanoine Catta voulut qu'on opposât l'argument de l'exemple et de l'affirmation tranquille de la vérité. Or cet argument n'a souvent qu'une portée locale limitée. Dans son combat, l'*Opus* n'a pas opposé une stratégie de reconquête de terrain mais plutôt de résistance passive. Il s'est même tenu à l'écart des organes de presse les plus actifs de sa propre mouvance comme *Itinéraires* ou *L'Homme nouveau*, si bien qu'en dehors de quelques cercles confidentiels, il est demeuré à peu près inconnu.

2) Cela s'explique aussi par la provenance des prêtres de l'*Opus Sacerdotale* : ils appartiennent à une génération qui ne fut guère initiée à la pratique de la contestation ; et s'ils ont dû opposer une résistance doctrinale intracclésiastique, ce fut souvent, pour eux, au prix de violences quasi-contre-nature en contradiction avec leurs conceptions de l'autorité héritées de leur formation cléricale. Les prêtres contestataires, eux, sont issus d'une autre culture. Ils sont jeunes, pour la plupart aumôniers de mouvements, travaillant hors des paroisses — structures dont ils se désintéressent quand ils ne les dénigrent pas — et n'hésitent pas, pour parvenir à leurs fins, à créer des groupes de pression, minoritaires sans doute, mais organisés et agissant avec une détermination énergique. On touche là les divisions profondes qui traversèrent le clergé français de cette période.

3) Pour autant, on ne peut pas dire que l'*Opus Sacerdotale* a manqué son but. À l'heure où de nombreux prêtres, aux prises avec une grave crise d'identité, perdaient pied pour devenir la proie d'un doute pouvant les conduire parfois jusqu'à l'abandon du sacerdoce, l'*Opus Sacerdotale* se sera efforcé, dans la limite de ses moyens, de maintenir haut le flambeau d'un idéal sacerdotal hérité de la tradition et vécu dans la certitude de la fidélité au magistère vivant de l'Église.

II. Pourquoi si peu de jeunes prêtres ont-ils rejoint l'*Opus Sacerdotale* ?

Peu de jeunes prêtres ont adhéré à l'*Opus* pour une raison décisive : en ces années où la crise atteignit à son sommet, les jeunes prêtres étaient peu nombreux ; soit à cause des départs (car ce furent les jeunes qui furent proportionnellement les plus touchés par ce phénomène), soit en raison de la chute vertigineuse de la courbe des vocations enregistrée à partir de 1965. D'autre part, un corps majoritairement âgé comme l'*Opus* n'est pas sociologiquement en mesure d'absorber des éléments jeunes.

des laïcs. De plus, à cette époque, *La Pensée catholique* qui n'était plus, en France, le vecteur de la pensée romaine comme elle le fut sous le pontificat de Pie XII, mais seulement l'expression d'un catholicisme intransigeant devenu minoritaire, était tenue pour intégriste dans les cercles de la presse catholique française.

Peut-être peut-on penser aussi que l'idéal du prêtre que l'*Opus* incarnait, idéal du « bon prêtre » savant et pieux, « religieux de Dieu » tel que l'avait ravivé le concile de Trente et surtout façonné la tradition française aux xvii^e et xviii^e siècles, était devenu inaudible pour des jeunes prêtres dont la spiritualité relevait moins de la mystique de *L'âme de tout apostolat* de dom Chautard qui avait été au cœur de la formation de la génération sacerdotale de l'entre-deux guerres (à laquelle appartenait la grande majorité des membres de l'*Opus*) que de préoccupations d'actions sociales, caritatives, voire politiques, qui, chez bien des prêtres, avaient tendance à devancer les questions doctrinales ²¹.

Mais cet effet de génération était encore dédoublé car cette tendance, pour une part, était déjà le fait de bien des prêtres ordonnés dans les années 1950 ; or le chanoine Catta appartenait à la génération précédente, formée au milieu des années 1920, où le catholicisme intégral, en France, avait atteint à son apogée. En 1945, les prêtres ou les séminaristes confrontés à la captivité, au STO ou à la Résistance étaient rentrés convaincus, pour la plupart, de la nécessité d'opérer des changements dans l'Église, particulièrement dans le statut des prêtres. Au sortir de la guerre, le rapport au monde du jeune clergé avait changé. Pour lui, cette expérience ouvrait des perspectives pastorales nouvelles et le confrontait à des interrogations fondamentales qu'il porta en lui sans pouvoir y donner une réponse immédiate ²². Mais ces questions contribuèrent à enclencher un processus de réforme fondamentale des esprits et de l'institution ecclésiale dont les orientations apostoliques des années post-conciliaires se voudront à la fois l'expression et la réponse. Les aspirations du jeune clergé des années cinquante ne sont déjà plus celles de la génération du chanoine Catta.

En 1965, l'*Opus* se situe donc très à contre-courant d'une pastorale diocésaine française généralement détachée des soucis de doctrine, de piété ou de sanctification ; or ces valeurs, essentielles à ses yeux, que le chanoine Catta veut préserver à tout prix ne sont plus tenues pour premières dans la vie sacerdotale : elles appartiennent déjà à un modèle réputé périmé qui disqualifie l'*Opus*.

III. L'*Opus Sacerdotale* a-t-il laissé un héritage ?

Sans doute, mais autrement qu'on l'aurait peut-être pensé. L'*Opus* se situe très nettement dans la mouvance du catholicisme intransigeant ²³ qui se

21. Cf. *Documentation catholique*, 1963, col. 1614.

22. La question n'était pas nouvelle. Les prêtres, anciens combattants de la Grande Guerre, s'étaient heurtés déjà au phénomène largement répandu de l'indifférence religieuse. Ils y répondirent par des initiatives pastorales de reconquête, en particulier l'Action catholique et les mouvements de jeunesse, mais généralement ils ne militèrent pas pour une réforme de l'Institution.

23. Le catholicisme intransigeant se caractérise par un « refus des idéologies, des principes et des valeurs fondant le monde moderne (libéralisme philosophique : primauté et autonomie de l'individu et du sujet, usage de la raison, refus de l'autorité et de la Tradition, impossibilité de parvenir à un accord sur la vérité et sur les questions métaphysiques ; libéralisme politique : souveraineté de la nation, séparation des pouvoirs, gestion du temporel sans faire appel à la métaphysique ; libéralisme économique : primauté de l'activité économique permettant la réali-

signale à la fois par une dénonciation récurrente des idéologies de la modernité ²⁴, c'est-à-dire des idées des Lumières et du libéralisme, et par la priorité absolue qu'il accorde aux moyens spirituels pour les combattre.

Durant les années post-conciliaires où s'est opéré un décrochage massif du clergé occidental vers un catholicisme « néo-libéral », l'*Opus*, par un fil ténu, a maintenu le modèle sacerdotal qui s'était remis progressivement en place depuis le concordat de 1801. Cela explique aussi l'ostracisme dont il fut l'objet. Or, vers le milieu des années 1970 ²⁵, les choses commencent à changer avec l'apparition des « communautés nouvelles » et surtout du Renouveau charismatique qui, bien qu'exaltant les formes d'une piété axée sur l'émotionnel correspondantes aux aspirations spirituelles contemporaines, se greffent sur la souche intransigeante par leur refus des valeurs libérales et une « volonté de rupture radicale avec le monde moderne [...], aussi forte que chez les traditionalistes. » ²⁶

Tous les mouvements « néo-intransigeants » ²⁷ contemporains gravitant autour de la thématique de la « Nouvelle évangélisation » lancée par le pape Jean-Paul II se situent tous, avec cependant des nuances notables de méthodes, très explicitement dans cette ligne. Aussi, l'*Opus Sacerdotale*, en raison de l'effondrement de ses effectifs dû aux décès, au grand âge et au faible renouvellement de ses membres, ne paraît pas pour l'heure en mesure de se maintenir fermement dans sa forme historique première ; mais on peut dire

sation du sujet et la domination du monde, liberté d'entreprendre, maximisation du profit). » P. Airiau, *L'Église et l'Apocalypse du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, 2000, p. 13.

24. Le terme « modernité » doit être compris comme l'ensemble des idées nouvelles issues à la fois de la Révolution industrielle et de la révolution démocratique fondée sur les Déclarations des droits de l'homme. Il s'agit d'une concrétisation des idées des Lumières. Dans cette perspective, catholicisme et modernité devaient fatalement entrer en conflit, car la raison des Lumières du XVIII^e siècle contestait non seulement l'autorité de la Révélation et de la tradition, mais en favorisant l'avènement des sociétés démocratiques, remettait en cause le principe hiérarchique de l'Église. Cf. L. FRÖLICH, *Les catholiques intransigeants en France*, Paris, 2002, p. 22-25. D. Hervieu-Léger a étudié le concept de « modernité » dans un ouvrage auquel on peut se reporter avec profit pour approfondir cette notion, tant sur le plan historique que technique, économique, juridique et politique. Cf. D. HERVIEU-LEGER, *Vers un nouveau christianisme ?*, Paris, 1987, p. 195-205. Selon Y. Abiven, « la modernité retire aux traditions religieuses le droit de dicter aux gouvernements des législations conformes à leur idée du bien commun ou seulement d'intervenir dans l'espace public. Le libéralisme philosophique confine l'expression religieuse à la sacristie, à l'espace privé des personnes, lui refuse toute fonction sociale, sépare le sacré et le profane », dans J. BAUDOUIN, Ph. PORTIER, *Le Mouvement catholique français à l'épreuve de la pluralité. Enquête d'une militance élatée*, Rennes, 2002, p. 108. Si l'Église romaine reconnaît cette situation *de facto*, de *jure* elle ne peut l'accepter.

25. Certains historiens situent ce tournant en 1975 : l'année 1975, qui fut celle de l'Année sainte, celle de la disparition d'*Echanges et dialogue*, celle de la promulgation de l'exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi* qui, en posant les fondements de l'annonce de l'Évangile à un monde nouveau, préparait le concept de la « Nouvelle évangélisation » du pontificat suivant, avec dans les années 1984-1986, l'émergence de la « génération Jean-Paul II ». L'année 1975 marque aussi l'essor dans l'Église catholique du Renouveau charismatique et des communautés nouvelles : lors de la célébration de la solennité de la Pentecôte (1975), Paul VI reçut à Rome dix mille pèlerins issus du Renouveau et reconnaît en eux « une chance pour l'Église. »

26. L. FRÖLICH, *Les catholiques intransigeants en France*, Paris, 2002, p.128.

27. Nous appelons « néo-intransigeants » les mouvements qui, reprenant fondamentalement les paradigmes « ultramontains » du XIX^e siècle, manifestent un attachement plus affectif que théologiquement fondé à l'égard de la personne du pape, en même temps qu'un souci d'orthodoxie doctrinale puisée presque exclusivement aux sources du Magistère romain contemporain.

que l'idéal sacerdotal qu'il a transmis par delà la crise se prolonge jusqu'en nos jours, accidentellement transmué mais substantiellement identique, à travers des postérités partagées en deux rameaux distincts mais originellement sortis de la souche qu'avait conservée l'*Opus* : d'un côté, par l'action des communautés issues du Renouveau charismatique²⁸ (en ce sens qu'elles véhiculent ouvertement une conception catholique intégraliste de l'homme et du monde) ou de la *Communauté Saint-Jean* du P. Marie-Dominique Philippe o.p., par exemple, fondée en 1975, ou de la *Fraternité monastique de Jérusalem* et de bien d'autres encore ; et d'autre part, dans un lignage plus immédiatement repérable et apparemment plus homogène à sa souche, par celle de la *Communauté Saint-Martin*, de la *Communauté Saint-Thomas Becket*, de l'*Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre*, de la *Fraternité Saint-Pierre*, via Ecône²⁹, ou même de la *Société Saint-Jean-Marie Vianney* apparentée à l'Association sacerdotale *Lumen Gentium*, elle-même rejeton direct de l'*Opus Sacerdotale*, fondée en 1973.

Ainsi le combat de l'*Opus* en faveur du maintien d'un modèle sacerdotal n'aura pas été infructueux, et son héritage s'inscrit désormais dans la dynamique de réattestation sacerdotale identitaire du pontificat de Jean-Paul II : les Mouvements ecclésiaux issus de l'intransigeantisme semblent aujourd'hui

28. À titre d'information, il est intéressant de signaler que la *Communauté de l'Emmanuel* fut fondée, en 1972, par Pierre Goursat et Martine Laffitte qui devait épouser, en 1976, Hervé-Marie Catta, un petit-neveu du chanoine Étienne Catta. Hervé-Marie, qui est le petit-fils d'un des frères d'Étienne Catta, avait adhéré au Renouveau charismatique (en ce temps-là, appelé néo-Pentecôtisme catholique), en 1972. Il se souvient d'un entretien qu'il eut avec son grand-oncle, en juillet 1974. Le chanoine Catta interrogea son neveu sur le Renouveau qui commençait à se répandre dans le milieu catholique. Lorsque Hervé répondit que l'adoration du Saint-Sacrement était centrale à l'*Emmanuel*, son oncle y reconnut un fondamental rassurant et émit le souhait, afin d'en connaître davantage, que tous deux puissent reprendre plus tard la conversation. Mais l'occasion ne leur en fut jamais donnée, puisqu'il mourut à peine deux mois plus tard. Retenons seulement de ce récit que le chanoine Catta, aux dires de son petit-neveu, ne sembla pas se montrer *a priori* aussi hostile qu'on l'aurait pu croire à cette forme de piété si nouvelle (Entretien de l'auteur avec Hervé-Marie Catta, le 31 août 2004).

29. La *Communauté Saint-Martin* fut fondée par l'abbé Jean-François Guérin, prêtre de Tours (ordonné en 1955), membre de l'*Opus*, oblat de Notre-Dame de Fontgombault et ancien chapelain du Sacré-Cœur de Montmartre où il fut accueilli vers 1967 par Mgr Charles, fondateur de la *Fraternité de Jésus Prêtre* d'inspiration béruillienne ; sans doute l'abbé Guérin a-t-il puisé aussi à cette source pour fonder sa communauté qui fut reconnue de droit diocésain par le cardinal Siri, archevêque de Gênes, et jouit aujourd'hui du statut de droit pontifical. — La *Communauté saint-Thomas Becket*, de tendance plus nettement monastique, fondée par l'abbé Jean-Pierre Gac, prêtre du diocèse de Blois et membre de l'*Opus*, fut reconnue Association de fidèles de droit diocésain par l'évêque de Namur, en 1995. — L'*Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre*, relevant du Motu proprio *Ecclesia Dei*, fondé par l'abbé Gilles Wach (affilié à l'*Opus*), reconnu de droit diocésain par l'évêque de Mouila au Gabon en 1990 (transféré plus tard à Florence), s'était tout d'abord très explicitement réclamé du patronage de l'*Opus*. Aujourd'hui cependant, il s'en est détaché et ne reconnaît plus à l'*Opus* d'autre titre que celui de « fondateur historique ». La *Fraternité Saint-Pierre* qui se situe aussi dans la mouvance « *Ecclesia Dei* », fut fondée en octobre 1988 par un groupe de prêtres issus de la *Fraternité sacerdotale Saint-Pie X* qui refusa de suivre Mgr Lefebvre dans le schisme qu'il suscita le 30 juin 1988, en procédant sans mandat pontifical à la consécration de quatre évêques.

reprendre de la vigueur, alors que les « contestataires » dans le clergé, soit vieillissent comme *Jonas*³⁰, soit, comme *Échanges et dialogue*, ont depuis longtemps disparu. Tels nous semble l'apport et l'héritage de l'*Opus sacerdotale*.

Albert JACQUEMIN,
Prêtre du diocèse de Paris.

30. *Jonas*, qui ne se veut pas un Mouvement contestataire mais un rassemblement de groupes répandus en divers diocèses de France (et de l'étranger), est composé de prêtres et de laïcs opposés à la restauration catholique intégraliste opérée par Jean-Paul II qui ruinerait les espoirs d'ouvertures suscités par Vatican II. L'origine de *Jonas* remonte à 1989 quand l'abbé Henri Denis (né en 1921), prêtre du diocèse de Lyon et ancien théologien du cardinal Gerlier lors du concile, s'indigna, lors de la signature d'un protocole d'accord conclu le 5 mai 1988 entre le cardinal Ratzinger et Mgr Lefebvre, de la clause qui concédait à ce dernier qu'il pût se trouver dans le Concile des points lui paraissant « difficilement conciliables avec la tradition. » Pour H. Denis, cet épisode marque une étape supplémentaire de la distanciation du présent pontificat à l'égard de Vatican II. *Jonas*, qui s'inscrit ouvertement dans la ligne néo-moderniste des années 70, voudrait conjurer ce tournant qui lui semble sonner à la fois un véritable retour en arrière et une trahison du dernier concile.